

**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 19 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, mercredi 19 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de MAREUIL EN PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Mareuil, commune de Mareuil en Périgord, sous la Présidence de Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint

Date de la convocation : le 13 janvier 2022

Présents : MM. AIMONT Jean-Luc, BOURDAT Elise, BROUSSE Philippe, CHAUME Daniel, CHEYRADE Didier, COMBEALBERT Gérard, COUVY Jean-Paul, DUCONGE Anne, DUGENET Marie Christelle, ESQUERRE Elodie, LABROT Coralie, LAFORT Didier, MAÎTRE Nadine, MARCHAND Jean-Marie, MOLINA-VIAL Dominique, MONCEYRON Christian, MORIN Pierre, PEYPELUT Jean-Louis, PETIT Martine, RATHAT Christian, RAVET Christelle, RAYMONDAUD Max, SURAND Corinne, du TREMONT Armelle-Marie, VAN DEN DRIESSCHE Bernadette

Absents avec Procurations :

Madame MARCENAT Stéphanie donne procuration à Madame RAVET Christelle, Monsieur OUISTE Alain donne procuration à Madame VAN DEN DRIESSCHE Bernadette, Monsieur RAVON Jean-Robert donne procuration à Monsieur BROUSSE Philippe, Monsieur VILLATTE André donne procuration à Monsieur COMBEALBERT Gérard, Madame HOLLAND Saskia donne procuration à Madame Corinne SURAND, Madame ALLAIN Catherine donne procuration à Madame DUCONGE Anne et Madame DELEST Danielle donne procuration à Monsieur Jean-Paul COUVY

Absents : MM FAURE Jean-Pierre

EN EXERCICE : 33	PRESENTS : 25	ABSENTS : 1	ABSENTS AVEC POUVOIRS : 7
------------------	---------------	-------------	---------------------------

Madame Coralie LABROT est nommée secrétaire de séance.

Suppléants : MM Hélène DUPIN de SAINT CYR (absente) et Vincent BETEAU

**APPROBATION COMPTE RENDU
DU 8 DECEMBRE 2021**

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

**PROJET CITY STADE
DEMANDES DE SUBVNETIONS
AGENCE NATIONALE DU SPORT
ETAT DETR**

Agence nationale du Sport

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un city stade avec une plateforme et une accessibilité pour personnes handicapées.

Coût du projet : 81 360 € HT

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, propose de solliciter une aide financière à hauteur de 50 % du montant HT soit 40 680 €.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ valide le projet de création d'un city stade avec une plateforme et une accessibilité pour personnes handicapées pour un coût de 81 360 € HT soit 97 632,00 € TTC,

➤ sollicite auprès de l'Agence Nationale du Sport une aide financière à hauteur de 50 % du montant HT soit 40 680 €.

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ETAT - DETR

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un city stade avec une plateforme et une accessibilité pour personnes handicapées.

Coût du projet : 81 360 € HT

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat, de la DETR.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, propose de solliciter une aide financière à hauteur de 30 % du montant HT soit 24 408 €.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ valide le projet de création d'un city stade avec une plateforme et une accessibilité pour personnes handicapées pour un coût de 81 360 € HT soit 97 632,00 € TTC,

➤ sollicite auprès de l'Etat une aide financière, DETR à hauteur de 30 % du montant HT soit 24 408 €.

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**PROJET RESTAURATION EGLISE SAINT LAURENT MAREUIL
DEMANDE DE SUBVENTION
ETAT DETR
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

ETAT - DETR

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de restauration de l'église Saint-Laurent sur la commune déléguée de Mareuil.

Coût du projet : 249 961,50 € HT coût des honoraires du maître d'œuvre 21 171,74 €.

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat, de la DETR.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint propose de solliciter une aide financière à hauteur de 45 % (40 % + 5 % ZRR) du montant HT sans les honoraires soit 112 482,67 €.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ valide le projet de restauration de l'église Saint-Laurent sur la commune déléguée de Mareuil de 271 133,24 € HT soit 325 359,89 € TTC,

➤ sollicite auprès de l'Etat une aide financière, DETR à hauteur de 45 % (40 % + 5 % ZRR) du montant HT sans les honoraires soit 112 482,67 €.

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Conseil Départemental

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de restauration de l'église Saint-Laurent sur la commune déléguée de Mareuil.

Coût du projet : 249 961,50 € HT coût des honoraires du maître d'œuvre 21 171,74 €.

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, propose de solliciter une aide financière à hauteur de 25 % du montant HT avec les honoraires soit 67 783,31 €.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ valide le projet de restauration de l'église Saint-Laurent sur la commune déléguée de Mareuil de 271 133,24 € HT soit 325 359,89 € TTC,

➤ sollicite auprès du Conseil Départemental une aide financière, à hauteur de 25 % du montant HT avec les honoraires soit 67 783,31 €.

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**PROJET DE MISE EN CONFORMITE ET SECURITE
CAMPING MUNICIPAL DE MAREUIL
DEMANDES DE SUBVENTIONS
ETAT - DETR
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

ETAT - DETR

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en conformité et sécurité du camping municipal sur la commune déléguée de Mareuil.

Coût du projet : 39 608,10 € HT

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat, DETR.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, propose de solliciter une aide financière à hauteur de 45 % (40 % + 5 % ZRR) du montant HT soit 17 823,64 €.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ valide le projet de mise en conformité et sécurité du camping municipal sur la commune déléguée de Mareuil pour un montant de 39 608,10 € HT soit 47 529,72 € TTC,

➤ sollicite auprès de l'Etat, DETR une aide financière, à hauteur de 45 % (40 % + 5 % ZRR) du montant HT soit 17 823,64 €.

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Conseil Départemental

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en conformité et sécurité du camping municipal sur la commune déléguée de Mareuil.

Coût du projet : 39 608,10 € HT

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, propose de solliciter une aide financière à hauteur de 25 % du montant HT soit 9 902,02 €.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de mise en conformité et sécurité du camping municipal sur la commune déléguée de Mareuil pour un montant de 39 608,10 € HT soit 47 529,72 € TTC,
- sollicite auprès du Conseil Départemental une aide financière, à hauteur de 25 % du montant HT soit 9 902,02 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**PROJET DE MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC
DEMANDE DE SUBVENTION
ETAT - DETR**

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de modernisation de l'éclairage public sur la commune déléguée de Mareuil.

Coût du projet : 55 440 € HT

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat, DETR.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, propose de solliciter une aide financière à hauteur de 30 % (25 % + 5 % ZRR) du montant HT soit 16 632 €.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de modernisation de l'éclairage public sur la commune déléguée de Mareuil pour un montant de 55 440 € HT soit 66 528 € TTC,
- sollicite auprès de l'Etat, DETR une aide financière, à hauteur de 30 % (25 % + 5 % ZRR) du montant HT soit 16 632 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**REHABILITATION LOGEMENT
COMMUNE DELEGUEE DE VIEUX MAREUIL
DEMANDE SUBVENTIONS
ETAT DETR
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Si pas de dossier, pas de demande.

**PRELEVEMENT FOND DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL - FPIC
DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL 2021**

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal, à la demande de la trésorerie de Nontron, une décision modificative concernant le prélèvement FPIC.

Une décision modificative doit être réalisée au budget principal 2021 :

022 dépenses imprévues :	- 13 606 €
739223 fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :	+ 13 606 €

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ valide la décision modificative suivante au budget principal 2021 :

022 dépenses imprévues :	- 13 606 €
739223 fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :	+ 13 606 €

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**TABLEAU DES EMPLOIS
AVANCEMENT DE GRADE ET CREATIONS DE POSTES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint propose de fixer le tableau des effectifs suite à un avancement de grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} août 2022 de la manière suivante, suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} à 35h et création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h.

De plus la collectivité souhaite créer 3 postes, 1 poste d'adjoint technique à 35h, 1 poste de rédacteur principal de 1^{er} classe 35h et 1 poste d'attaché à 35h.

En effet, la collectivité souhaite recruter un DGS Directeur Général des Services (homme ou femme) soit dans le cadre des Rédacteurs, soit des Attachés. Une fois la personne recrutée un des postes sera refermé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer les effectifs du personnel comme suit :

FILIÈRE	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	EFFECTIF POURVU	QUOTITÉ TEMPS DE TRAVAIL Sur 35 heures hebdo	
<u>Administrative</u>	<u>Cadre emploi Attachés Territoriaux</u> Attaché	<u>1</u> 1	<u>1</u> 1	Temps complet 35/35	
	<u>Cadre emploi Rédacteurs Territoriaux</u> Rédacteur principal de 1ère classe	<u>3</u> 3	<u>3</u> 3	Temps complet 35/35	
	<u>Cadre emploi Adjoints Administratifs</u> Adjoint administratif principal 1ère classe	<u>6</u> 1	<u>6</u> 1	Temps non complet 20/35	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	Temps non complet 16/35	
	Adjoint administratif	1	1	Temps complet 35/35	
	Adjoint administratif	1	1	Temps non complet 7/35	
	Adjoint administratif	1	1	Temps non complet 7/35	
		1	1	Temps non complet 17/35	
	<u>Technique</u>	<u>Cadre emploi Adjoints Techniques Territoriaux</u> Adjoint technique principal 1ère Classe	<u>11</u> 4	<u>11</u> 4	Temps complet 35/35
		Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	Temps non complet 30.44/35
Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	Temps non complet 23/35	
Adjoint technique principal de 2ème classe		1	1	Temps complet 35/35	
Adjoint technique		1	1	Tps non complet 15/35	
Adjoint technique		1	1	Tps non complet 27/35	
Adjoint technique		1	1	Tps complet 35/35	
Adjoint technique		1	1	Tps complet 35/35	
<u>Sociale</u>	<u>Cadre d'emploi Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles</u> ATSEM principal 1ère classe	<u>3</u> 1	<u>3</u> 1	Temps complet 35/35	
	ATSEM principal 1ère classe	1	1	Tps non complet 30.04/35	
	ATSEM principal 1ère classe	1	1	Tps non complet 17.50/35	

	EMPLOI PERMANENT EN CDI			
<u>Technique</u>	<u>Cadre emploi Adjoints Techniques Territoriaux</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	
	Adjoint technique	1	1	Tps non complet 20/35
	Adjoint technique	1	1	Tps non complet 20/35

**LOGEMENTS CONVENTIONNES
COMMUNES DELEGUEES DE MONSEC ET VIEUX MAREUIL
ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°72/2021**

Annule et remplace la délibération n° 72/2021

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que les conventions, de deux logements conventionnés, à savoir : Logement de l'école à MONSEC et les logements place de l'église et de l'école à VIEUX-MAREUIL et pour lesquels des dossiers DSIL 2021 ont été déposés, doivent être pour deux prorogées et pour l'autre résilier et refaite.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de résilier la convention n°24 3 04 1998 80 415 862 non publiée à la conservation des hypothèques concernant le logement de l'ancienne école de la commune déléguée de MONSEC,
- demande qu'une nouvelle convention soit établie pour le logement de l'ancienne école de la commune déléguée de MONSEC avec une échéance au 30 juin 2031
- demande qu'un avenant soit établi pour la convention n°24 3 04 2005 02 846 264 concernant le logement de l'école de la commune déléguée de VIEUX-MAREUIL et prorogée jusqu' au 30 juin 2031.
- demande qu'un avenant soit établi pour la convention n°24 3 10 2005 02 846 283 concernant le logement place de l'église de la commune déléguée de VIEUX-MAREUIL et prorogée jusqu'au 30 juin 2035.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

**DEPART LOCATAIRE AU 15 JANVIER 2022 COMMUNE DELEGUEE DE LEGUILLAC
ETAT DES LIEUX ET DEPÔT DE GARANTIE**

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, fait part à l'assemblée du départ de Monsieur EYTIER Vivien et Madame BOURGON Elodie, locataire communal de la commune déléguée de Léguillac, au 15 janvier 2022.

Un état des lieux a été réalisé et précise que le logement a été laissé dans un état correct.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'éventuel remboursement de la caution sur loyer versée le 26/02/2020 selon le titre 76 pour un montant de 328 € 94.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la résiliation du bail de Monsieur EYTIER Vivien et Madame BOURGON Elodie, locataire communal de la commune déléguée de Léguillac, au 15 janvier 2022,
- Considérant que l'état des lieux est conforme, décide de rembourser le montant de la caution pour la somme de 328 € 94,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

VALIDATION TARIFS DROITS DE PLACE

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente à l'assemblée les tarifs des droits de place du marché de la commune déléguée de Mareuil.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande donc au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les tarifs des droits de place du marché de la commune déléguée de Mareuil,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION ADHESION AU SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG 24

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 approuvée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 5 novembre 2021,

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
PART COMMUNALE - ANNEE 2022**

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, propose aux Conseillers d'appliquer pour l'assainissement collectif, la redevance, part communale à 1,20 € le m³ à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'appliquer la redevance assainissement collectif, part communale, à 1,20 € le m³, à compter du 1^{er} janvier 2022,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

**AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION SERVICE ASSAINISSEMENT
ATD 24 - ASSISTANCE TECHNIQUE**

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux Conseillers la convention relative à l'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif (suivi, mesures et conseils).

2 800 € pour 2022.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la convention relative à l'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif (suivi, mesures et conseils),
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION BREVET AERONAUTIQUE
AVEC LE COLLEGE ARNAULT DE MAREUIL**

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux Conseillers la convention relative à l'organisation du brevet initiation aéronautique au collège Arnault de Mareuil.

15 séances sont proposées aux collégiens. Occupation d'une salle de classe.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la convention relative à l'organisation du brevet initiation aéronautique au collège Arnault de Mareuil.
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

PNR - PROJET DE REFORME STATUTAIRE

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, explique aux Conseillers qu'un avis doit être donné sur le projet de réforme statutaire du syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Chaque Conseiller a disposé du projet de réforme statutaire.

Monsieur Philippe BROUSSE prend la parole pour expliquer la disproportion entre les communes et les départements et régions. Trop peu de pouvoir des communes.

Sinon l'action du PNR est bien.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 « CONTRE »(MM BROUSSE Philippe et RAVON Jean-Robert) et 30 « POUR » :

- donne un avis favorable au projet de réforme statutaire du syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

PROJET INTERGENERATIONNEL CESSION TERRAIN AU RHIZOME SUR BELLE HABITATS PARTICIPATIFS

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux Conseillers le projet Rhizome, projet d'habitat participatif de 7 logements bioclimatiques en neuf.

Ce projet viendrait s'implanter au lotissement intergénérationnel sur la commune déléguée de Mareuil.

Les travaux débuteraient en 2023 avec une réalisation par des travailleurs sociaux.

7 logements dont 5 sont déjà réservés.

Projet d'1 200 000 € avec un emprunt de 800 000 €.

Le Rhizome sollicite la commune pour une éventuelle caution (engagement sur 1 an).

L'association va passer en société coopérative.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, propose une cession à 20 000 € pour un terrain de 3 780 m². Les domaines ont estimé la parcelle AD 550 à 5 € le m². A cette estimation, il faut ajouter le coût de la viabilisation de cette dernière.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le principe du projet,
- valide la cession à 20 000 € pour le terrain de 3 780 m² à l'association Le Rhizome,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

<p style="text-align: center;">PROCEDURE D'APPROPRIATION DE PARCELLES CLASSEES BIENS VACANTS SANS MAÎTRE POSITION DE LA COMMUNE</p>
--

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, explique aux Conseillers la procédure d'appropriation de parcelles bien sans maître.

Sur la commune déléguée de Monsec, la parcelle 283 B 1578 (18 m²) est classée bien sans maître. La commune peut incorporer cette dernière au domaine communal.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, fait part du bien sans maître rue de Périgueux sur la commune déléguée de Mareuil va être acheté par un particulier.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'incorporation de la parcelle 283 B 1578 (18 m²) dans le domaine communal,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

<p style="text-align: center;">CDG 24 ARCHIVES COMMUNALES REMISE A JOUR</p>
--

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux Conseillers la proposition de remise à jour 2022 des archives de la Collectivité.

Le coût de cette prestation est de 720 € (16 heures x 45 €).

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de remise à jour 2022 des archives de la Collectivité pour un montant de 720 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**DEFINITION MONTANT LOYER ET CHARGES
LOGEMENT ECOLE COMMUNE DELEGUEE VIEUX MAREUIL**

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, explique aux Conseillers que les travaux du logement communal (ancienne école), d'une superficie de 103 m² sur la commune déléguée de Vieux-Mareuil sont pratiquement terminés.

Un prix de loyer est à définir ainsi que les charges. Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, propose de fixer le prix du loyer à 450 € (quatre cent cinquante euros) et 10 € (dix euros) pour les charges d'ordures ménagères.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le prix du loyer à 450 € (quatre cent cinquante euros) et 10 € (dix euros) pour les charges d'ordures ménagères,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

**RETROCESSION CONCESSION
COMMUNE DELEGUEE VIEUX MAREUIL**

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, présente aux Conseillers la demande de Monsieur Gérard BESSE relative à la rétrocession de sa concession n° 2009-5 n° plan 117 sur la commune déléguée de Vieux Mareuil.

Monsieur Gérard COMBEALBERT, 1^{er} Adjoint, propose la rétrocession au prix de 80 (quatre-vingt euros) et demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la demande de rétrocession de la concession n° 2009-5 n° plan 117 (commune déléguée de Vieux Mareuil) au prix de 80 € (quatre-vingt euros) à la commune de Mareuil-en-Périgord,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Vente Ruelle/Chardelin

La préemption est hors délai.

Une réponse a été faite au notaire pour informer que la commune ne préemptait plus, en précisant un respect par les futurs acheteurs du PLUI (5 logements).

Foot

Souhait d'une entente entre la Tour Blanche, Verteillac et Mareuil avec un siège social à la Tour Blanche.

La commune souhaite que la siège reste à Mareuil.

Proposition d'une rencontre entre les élus et les dirigeants du foot.

Pose des plaques de rues et n° d'habitation

Monsieur Philippe BROUSSE demande qu'une réunion soit faite sur site à Léguillac.

Madame Elise BOURDAT précise que c'est prévu mais qu'il faut d'abord finir Mareuil.

Visioconférence

Monsieur Philippe BROUSSE informe d'une visioconférence sur la restauration collective le mercredi 26 janvier 2022 à partir de 15h organisée par Annabelle Carlier (communauté de communes Dronne et Belle).

Chaufferie renouvelable

Monsieur Philippe BROUSSE informe que l'étude sur ce projet est commencée. Cela concernerait le gymnase à Mareuil, pôle enfance futur, Ages et Vie, Rhizome éventuellement.

Soit bois plaquettes ou bouchons, géothermie.

Donc un pré diagnostic est réalisé, ensuite si étude plus poussée 30 % à la charge de la commune.

Fin de la séance à 19 h 20